



Déclaration liminaire FS

Séance du 17 février 2023
Représentant·es : Isabelle Lahlou,
Patrice Rafalimanana

Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée,

En préambule, le Sgen-CFDT exprime sa solidarité et tout son soutien **aux personnels en Turquie et à leur famille** qui souffrent actuellement d'une grande détresse.

Ces dernières semaines, le réseau a connu une importante mobilisation intersyndicale qui marque une opposition à la réforme des retraites. Le rejet de l'augmentation de la durée de cotisation et du report de l'âge légal à 64 ans interrogent sur le rapport au travail des personnels détachés et de certains personnels recrutés locaux. Bon nombre soulignent l'usure professionnelle qui pèse d'ores et déjà sur leur carrière. Il est question de fatigue, de charge de travail qui ne fait que s'alourdir, de postures, de bruit et de l'énergie colossale nécessaire au métier. Ainsi **l'aménagement des fins de carrière** paraît plus que jamais incontournable pour préserver la santé des agent·es et éviter les arrêts de travail à répétition jusqu'à 67 ans ! Le projet de réforme prévoit d'ouvrir aux fonctionnaires **le droit à la retraite progressive**. Le Sgen-CFDT demande, a minima, que l'étranger puisse également bénéficier de cette mesure qui mériterait d'être développée.

En outre, certains personnels recruté·es locaux qui cotisent à une caisse locale et / ou une caisse française risquent de ne pouvoir cotiser jusqu'à l'âge de retraite à taux plein, du fait de la loi locale. D'autres se voient proposer une pension d'un montant situé sous le seuil de pauvreté. C'est inacceptable ! Le Sgen-CFDT réclame une **retraite décente pour les personnels recrutés locaux** partout où le système local est insuffisant.

Ainsi, l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé passe par **la médecine du travail et la prévention**, notamment des risques professionnels. Or, si ce volet a commencé à faire l'objet d'une prise en compte pour les agentes et agents des services centraux de l'Agence, il reste embryonnaire dans le réseau. En effet, si la pandémie a replacé la santé au centre des préoccupations et montré l'importance des CHSCT locaux, tout le reste est à construire. Il y a urgence à mettre en place un **règlement intérieur pour les CHSCT**, à tenir des **registres santé et sécurité au travail** et à **proposer des outils d'évaluation des risques**. La santé, notre bien le plus précieux, repose sur la prévention. De même, il semble, par précaution, nécessaire de se conformer, dans les établissements, à la législation la plus protectrice pour la communauté scolaire en matière de produits chimiques utilisés.

Par ailleurs, à l'Agence, le Sgen-CFDT salue toutes les actions menées en faveur des conditions de travail des personnels. Les opérations d'amélioration de l'environnement matériel de travail sont nombreuses et très positives. Il reste, néanmoins, encore quelques points sensibles comme le rez-de-jardin et le chauffage. Mais surtout, la **souffrance au travail** doit être entendue. Les **délais de prise en charge** sont toujours trop longs pour la santé mentale voire physique des agent·es. Les procédures de signalement existent, les représentant·es des personnels relaient l'accablante surcharge de travail présente, comme par exemple dans le service de l'orientation. Toutefois, spontanément la détresse a tendance à être minimisée. De fait, les solutions surviennent si tard... Parfois après des arrêts de travail, des démissions et tragiquement une dégradation de l'équilibre psychique qui peuvent conduire à la dépression voire bien pire. **L'enquête RPS**, tant attendue, se doit d'assurer la prise en compte de la santé mentale des agent·es et de leur charge de travail. **L'évaluation de l'organigramme** par tous les personnels, plus que jamais, garde tout son sens.